

Ministry of Education
Education Statistics & Analysis Branch
777 Bay Street
4th Floor, Suite 422
Toronto, Ontario M5G 2E5

Ministère de l'Éducation
Direction de la statistique et de
l'analyse de l'éducation
777, rue Bay, Bureau 422, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2E5



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations
scolaires

EXPÉDITEUR : Taddesse Haile
Directeur, Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation

DATE : Le 10 décembre 2015

OBJET : Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des
élèves (GIARE) – mises à jour

La présente note de service contient des renseignements sur le calendrier de collecte de données pour l'année scolaire 2015-2016 et les changements à venir pour la collecte des données dans le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn).

Calendrier de collecte de données dans le SISOn pour l'année scolaire 2015-2016

Le Ministère vous remercie de votre soutien constant pour assurer une saisie rapide de données de qualité par le truchement du SISOn. Le Ministère continuera de communiquer et de soutenir les conseils scolaires pour maintenir et améliorer la rapidité de la collecte et la qualité des données dans le SISOn.

Il est important que les conseils vérifient et approuvent leurs présentations de données pour le SISOn (en octobre, en mars et en juin) aux dates d'achèvement pour s'assurer que les principaux indicateurs de l'éducation reflètent fidèlement les données de tous les conseils scolaires. Veuillez consulter ci-joint le calendrier de collecte de présentation de données du SISOn pour l'année scolaire 2015-2016.

Changements apportés à la collecte de données à compter d'octobre 2015

Bulletin scolaire au palier secondaire

Des données supplémentaires sur les bulletins scolaires provinciaux pour toutes les écoles secondaires publiques de la 9^e à la 12^e année seront recueillies à l'aide du SISOn à partir de l'année scolaire 2015. Cette collecte comprendra les présences par cours (nombre total de classes, classes manquées et retards), le plan d'enseignement individualisé pour les bulletins

scolaires en français ainsi que le plan d'enseignement individualisé, l'anglais langue seconde et l'« ELD » pour les bulletins scolaires en anglais.

Deuxième phase de l'initiative de rapport de données sur les effectifs (IRDE) – relevés des programmes d'éducation permanente non assortis de crédits

Cette initiative englobe la collecte de données détaillées sur l'effectif quotidien moyen (EQM) ainsi que sur les cours ou les classes pour tous les programmes d'éducation permanente et d'études indépendantes à l'aide de l'application SISON. Les modifications de la première phase ont été mises en place en 2014 pour tous les relevés assortis de crédits. Les changements de la deuxième phase seront mis en œuvre en 2015 pour tous les relevés non assortis de crédits qui comprennent les langues internationales au palier élémentaire (LIE), la littératie et la numératie et l'enseignement des langues autochtones aux adultes. Ces renseignements seront recueillis à l'aide des présentations sur les cours du soir, les cours d'éducation permanente et les cours d'été.

Cours définis par le Ministère (CDM)

Les écoles seront autorisées à présenter des données sur les cours définis par le Ministère (CDM) qui sont fermés dans le but de déclarer la récupération des crédits et l'éducation coopérative.

Approbation temporaire (AT)

Les utilisateurs ne pourront plus employer un numéro d'approbation temporaire (AT) dans le formulaire d'affectation du personnel enseignant qui a été approuvé pour l'année scolaire précédente.

Permission intérimaire (PI)

La demande de permission intérimaire (PI) sera mise à jour afin que les éducatrices et éducateurs dans les établissements de STGC puissent faire des demandes de PI.

Numéros de base de données sur l'identification des conseils et des écoles (BDIEC) pour les écoles de formation permanente

Les numéros BDIEC étaient auparavant assignés uniquement aux programmes d'éducation permanente assortis de crédits du palier secondaire. Cela dit, grâce à la mise en place de la deuxième phase de l'initiative de rapport de données sur les effectifs, les conseils peuvent demander un numéro d'BDIEC pour les programmes d'éducation permanente non assortis de crédits depuis l'été 2015.

Collecte de données détaillées sur les établissements de soins et/ou de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC) au palier secondaire

Le Ministère a pour objectif de recueillir des données détaillées sur la réussite des élèves auprès des établissements secondaires de STGC au cours de l'année scolaire 2015-2016. Le Ministère continuera de travailler sur le processus et de communiquer avec les conseils tout au long de l'année. Les données constitueront des éléments de preuve afin d'améliorer les programmes de STGC et la réussite des élèves qui suivent des programmes d'éducation dans des établissements de STGC.

Je vous remercie de votre soutien constant.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par

Taddesse Haile

Directeur, Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation

p.j.

- c.c.
- Sous-ministres adjointes et adjoints, directrices et directeurs des directions, chefs des bureaux régionaux, attachée de direction du sous-ministre et cadres supérieurs de la DSAE
 - Leaders GIARE
 - Directrices générales et directeurs généraux des centres de réseautage professionnel GIARE
 - Agentes et agents de supervision
 - Secrétaires des directrices et directeurs de l'éducation